

MODE MANDATAIRE

CADRE D'INTERVENTION :

Vous devenez vous-même l'employeur d'un(e) assistant(e) de vie ou autre emploi repère. L'AMSD recherche et recrute du personnel susceptible d'intervenir à votre domicile. En qualité de mandataire, l'Association effectue toutes les démarches administratives relatives à l'emploi de votre personnel : elle rédige le contrat de travail, établit la fiche de paie de votre salarié(e), effectue les déclarations à l'URSSAF, etc...

MISSIONS DE L'INTERVENANT :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Livraison de courses à domicile,
- Assistance administrative à domicile,
- Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes.

Prestations agréées et déclarées :

- Garde d'enfants de moins de trois ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de moins de trois ans dans leurs déplacements,
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux,
- Garde-malade à l'exclusion de soins,
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante),
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile.